

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 12 JUIN 2020

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE FERRET, M. PASCAL BECQUET, MME JANINE HOPIN, M. PATRICK DUPONT, MME SABRINA RAPIN, M. ROMAIN LALOUCETTE, MME CÉLINE BERNARD, M. JEAN ROZET, M. ALAIN LEMAIRE, MME DOROTHÉE DORIER, M. LIONEL MESSIEUX, MME VALÉRIE MOREL, M. CYRILLE LECACHEUR

ABSENTS EXCUSÉS : MME PASCALE BOURGUET QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PHILIPPE CALMUS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25/05/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29/01/2020 APRÈS CORRECTION D'UNE FAUTE DE FRAPPE.

OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

APRÈS AVOIR RAPPELÉ QUE LE MAIRE EST PRÉSIDENT DE DROIT,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ÉLU :

MEMBRES TITULAIRES :

- PASCAL BECQUET
- PATRICK DUPONT
- CYRILLE LECACHEUR

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- NATHALIE FERRET
- JANINE HOPIN
- LIONEL MESSIEUX

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ FIXE LE NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CCAS À 8

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

LE MAIRE EST PRÉSIDENT DE DROIT DES COMMISSIONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL NOMME, À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES,

COMMISSION FINANCES :

- PASCAL BECQUET, JANINE HOPIN, SABRINA RAPIN, DOROTHÉE DORIER, LIONEL MESSIEUX

COMMISSION TRAVAUX :

- PATRICK DUPONT, PASCAL BECQUET, JEAN ROZET, ROMAIN LALOUCETTE, CYRILLE LECACHEUR

COMMISSION VIE COMMUNALE :

- NATHALIE FERRET, PASCALE BOURGUET, CÉLINE BERNARD, ALAIN LEMAIRE, CYRILLE LECACHEUR

OBJET : DÉSIGNATION DE 2 DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, NOMME DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ,

PATRICK DUPONT
JEAN ROZET

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS SEPTENTRIONAUX DU LAONNOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, NOMME

TITULAIRE : PHILIPPE CALMUS
SUPPLÉANT : JEAN ROZET

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES INSTANCES EXTÉRIEURES À LA COMMUNE

SYNDICAT SCOLAIRE :

TITULAIRES :

- PASCAL BECQUET
- PHILIPPE CALMUS
- SABRINA RAPIN
- MARIE CHRISTINE MICHAUX
- RÉGIS ARMAND

SUPPLÉANTS :

- NATHALIE FERRET
- CÉLINE BERNARD
- DOROTHÉE DORIER
- ROMAIN LALOUETTE
- JANINE HOPIN

CNAS : JANINE HOPIN

MAISON DE RETRAITE :

LE MAIRE EST PRÉSIDENT DE DROIT

NATHALIE FERRET, JANINE HOPIN, PASCALE BOURGUET, LUCIEN HOPIN

SYNDICAT DES EAUX : BRUNO WAROQUIEZ, JEAN ROZET, CHRISTIAN FRYDRYCH, PATRICK DUPONT

AED :

TITULAIRE : PHILIPPE CALMUS
SUPPLÉANT : JEAN ROZET

EPHESE : PHILIPPE CALMUS

INSTITUTION NOTRE DAME : PASCAL BECQUET

OBJET : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION LIBREMENT RÉVISÉE DE LA COMMUNE POUR 2020 POUR UN MONTANT DE – 56 692 €.

OBJET : ABANDON DE CRÉANCES : BUDGET COMMUNAL

M. LE MAIRE EXPLIQUE QU'EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET SUIVANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ÉTAT, L'ACADÉMIE MUSICALE N'A PU RECEVOIR D'ÉLÈVES PENDANT LES MOIS D'AVRIL ET MAI 2020 ALORS QUE LEURS CHARGES CONTINUAIENT À COURIR.

AUSSI, AFIN DE NE PAS FRAGILISER L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE CETTE STRUCTURE IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE PRONONCER LA REMISE GRACIEUSE DES LOYERS ET CHARGES DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2020 PAR UN ABANDON DE CRÉANCES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE,

→ L'ABANDON DE CRÉANCES POUR LES LOYERS ET CHARGES DE L'ACADÉMIE MUSICALE POUR LES MOIS D'AVRIL ET MAI 2020. A SAVOIR :

- AVRIL 2020 : LOYER DE 500 € ET 11.70 € D'ORDURES MÉNAGÈRES
- MAI 2020: LOYER DE 500 € ET 11.70 € D'ORDURES MÉNAGÈRES

OBJET : ABANDON DE CRÉANCES : BUDGET MAISON MÉDICALE

M. LE MAIRE PROPOSE UNE REMISE GRACIEUSE PAR UN ABANDON DE CRÉANCES POUR LA PODOLOGUE, MME BOUCHE-HAGUET, POUR LES LOYERS ET CHARGES DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2020 POUR COMPENSER LES LOYERS DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2020 DÉJÀ PAYÉS, ALORS QUE LA PODOLOGUE N'A PAS PU EXERCER EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE

→ L'ABANDON DE CRÉANCES POUR LES LOYERS ET CHARGES DE LA PODOLOGUE, MME BOUCHE-HAGUET POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2020. A SAVOIR :

- JUILLET 2020 : LOYER DE 75 € ET 8.33 € DE CHARGES
- MAI 2020: LOYER DE 75 € ET 8.33 € DE CHARGES

OBJET : EFFACEMENT DE DETTES : BUDGET ASSAINISSEMENT

M. LE MAIRE EXPLIQUE QU'UN ADMINISTRÉ A DÉPOSÉ UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT ET QUE M. LE RECEVEUR MUNICIPAL PROPOSE D'EFFACER UNE DETTE DE 770.45 € SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCEPTE L'EFFACEMENT DE DETTE D'UN MONTANT DE 770.45 € SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

OBJET : USEDA : POSE DE LEDS RUES E JACQUEMIN ET CHAUSSÉE DU REGAIN

M. LE MAIRE DONNE LE MONTANT DES TRAVAUX : 13 252.05 € HT
LE MONTANT À LA CHARGE DE LA COMMUNE EST DE 8 549.08 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCEPTE LA POSE DE LEDS RUE E JACQUEMIN ET CHAUSSÉE DU REGAIN
→ S'ENGAGE À VERSER À L'USEDA LA CONTRIBUTION DEMANDÉE

OBJET : USEDA : POSE DE LEDS RUE A BILLY

M. LE MAIRE DONNE LE MONTANT DES TRAVAUX : 12 442.45 € HT
LE MONTANT À LA CHARGE DE LA COMMUNE EST DE 7 612.04 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCEPTE LA POSE DE LEDS RUE A BILLY
→ S'ENGAGE À VERSER À L'USEDA LA CONTRIBUTION DEMANDÉE

OBJET : AUTORISATION GÉNÉRALE À POURSUITE AU PROFIT DU COMPTABLE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DONNE SON AUTORISATION GÉNÉRALE À POURSUITE AU PROFIT DU COMPTABLE PUBLIC.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ACHAT DE MASQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE POUR L'ACHAT DE MASQUES

QUESTIONS ORALES :

M. LE MAIRE EXPLIQUE À L'ASSEMBLÉE CE QUE SONT LES QUESTIONS ORALES.

M. MESSIEUX DEMANDE SI LA COMMUNE A TOUJOURS LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT. M. LE MAIRE RÉPOND PAR L'AFFIRMATIVE ET EN PROFITE POUR FAIRE UN POINT SUR L'ÉTAT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE LA STATION D'ÉPURATION.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 H 25

LE MAIRE
PHILIPPE CALMUS

LE SECRÉTAIRE
PASCAL BECQUET